

THALES – VEHICULE DE FONCTION

PANNE

- Le conducteur appelle le service Assistance de LEASEPLAN France au 0825 743 742. **Il ne doit surtout pas appeler un garage local ni l'assistance du constructeur.** Le service assistance de LEASEPLAN France indiquera la procédure, différente selon les cas.
- Si le véhicule est remorqué ou non roulant, le contrat avec LEASEPLAN France prévoit la mise à disposition d'un véhicule de remplacement catégorie B auprès de son réseau de loueurs courte durée pour une durée de 5 jours en cas de panne, 8 jours en cas d'accident ou effraction, 30 jours en cas de vol ou si le véhicule est à l'état d'épave.
- Si l'indisponibilité du véhicule se prolonge au-delà des délais ci-dessus, le collaborateur devra restituer le véhicule de remplacement et enchaîner avec une location courte durée auprès d'AVIS (0820 05 05 05) aux conditions THALES, plus favorables. Il règlera cette location lui-même et se fera rembourser sur note de frais.

ACCIDENT VOL

- Le conducteur appelle le service Assistance Marsh au **01 55 92 13 83**. Le service assistance de Marsh indiquera la procédure, différente selon les cas. Il est de la responsabilité du collaborateur de s'assurer de la présence permanente d'un constat amiable vierge dans son véhicule.

L'adresse à indiquer pour envoyer le constat :

MARSH S.A.S
Tour Ariane – La Défense 9
5, Place des Pyramides
92088 Paris La Défense Cedex

Pour envoyer le constat par e-mail, indiquez l'adresse suivante: declaration.sinauto@marsh.com

- Si le véhicule est remorqué ou non roulant, Marsh prévoit la mise à disposition d'un véhicule de courtoisie auprès de leur réseau de garages agréés en cas de remise en état suite à un sinistre. **PRIVILEGIEZ un garage du réseau MARSH** afin de bénéficier d'un véhicule de courtoisie le temps des réparations (selon les disponibilités du garage agréé), d'une photo-expertise (pour les dommages entrant dans ce cadre) et bénéficier de tarifs négociés.
- Si l'indisponibilité du véhicule se prolonge au-delà des délais de mise à disposition du véhicule de courtoisie par Marsh, le collaborateur devra restituer le véhicule de remplacement et enchaîner avec une location courte durée auprès d'AVIS (0820 05 05 05) aux conditions THALES, plus favorables. Il règlera lui-même cette location et se fera rembourser sur note de frais.

IMMOBILISATION DU VEHICULE POUR MAINTENANCE

Le garage pourra éventuellement mettre à la disposition du collaborateur un véhicule de courtoisie à titre gracieux. A défaut, le collaborateur recourra exclusivement à une location courte durée auprès d'AVIS (**0820 05 05 05**) pour couvrir la période d'indisponibilité de son véhicule de fonction. Il règlera lui-même cette location et se fera rembourser sur note de frais.

Aucun besoin d'assistance?
Demande d'information

W.E & Nuit (18h-9h)

Jours ouvrés (9h-18h)

Information au client du suivi
de dossier par le Courtier ou le Service Sinistre

- Réacheminement de l'appel vers le Marsh
- Transfert du mail d'information
- Fin de gestion du dossier AXA

Envoi du Mail de déclaration sinistre Marsh SAS

declaration.sinauto@marsh.com

Fin de gestion du dossier AXA Assistance